

contre 34. La chambre s'est donc prononcée à une majorité de 18 voix pour le ministère, qui, on se le rappelle, avait fait au commencement du débat une question de cabinet de cet amendement formulé de la manière suivante: La loi "sur l'enseignement moyen réclame une solution définitive qui mette obstacle à des prétentions incompatibles avec les droits et les devoirs du pouvoir civil."

REVUE DE PARIS.

1er Décembre 1846.

C'étaient, il y a quelques jours, les juges les avocats, les avoués, toute la population du palais, la magistrature et la chancellerie, qui se rendaient à Paris après leurs vacances; aujourd'hui ce sont les vacances diplomatiques qui finissent et les ambassadeurs qui reviennent. M. le comte d'Appony est rentré cette semaine dans son hôtel du boulevard Saint-Germain, et M. le prince de Ligne dans son hôtel des Champs-Élysées, deux hôtels qui donnent de très beaux bals pendant l'hiver. Les Anglais et les Américains qui passent l'hiver à Paris, voyant que l'attente cordiale était menacée et craignant de ne plus être invités aux bals du château, se sont portés en foule à l'hôtel de l'ambassade; il y a eu émeute, envahissement et révolution; quelques jeunes misos ont même chanté la Marseillaise. Les chefs de la révolte ont obligé l'ambassadeur à à réviser son habit de cérémonie, à monter dans son carrosse d'apparat et à se rendre à la cour pour complimenter les jeunes époux et leur auguste famille. Lord Normanby du céder à la violence; son gouvernement ne saurait le rendre responsable d'un fait de force majeure. Qu'on lui pardonne donc et qu'on le nomme ambassadeur à la Porte ottomane.

A quel bruit se fier désormais? La semaine dernière le mariage du prince Louis Bonaparte avec miss Burdett Coutts était une nouvelle positive et qui avait même pris un caractère officiel dans le salon de M. Guizot; maintenant on élève des doutes sérieux sur l'accomplissement de ce projet matrimonial. Il paraîtrait que la mère adoptive de la jeune personne lui aurait légué ses trente millions sous la condition expresse qu'elle épouserait un Anglais; faute de quoi, et la dite héritière épousant un étranger, le legs tombe en déchéance et passe à des collatéraux. C'est le notaire chargé de rédiger le contrat de mariage qui a révélé l'existence de cette clause fatale, que miss Coutts ignorait et dont le prince Louis ne se doutait pas. On a rompu des préliminaires de noces pour moins que cela. Il y aurait bien peut-être un moyen de tout concilier; mais le neveu du captif de Sainte-Hélène, qui faisait déjà beaucoup en épousant une Anglaise, ne poussera pas sans doute l'abnégation, l'oubli du passé et la philosophie des illusions perdues, jusqu'à suivre le perfide conseil qui l'invite à se faire naturaliser Anglais.

Nous sommes dans un moment difficile; l'argent se resserre, le commerce souffre, la crise financière devient chaque jour plus menaçante; la liquidation de la fin d'année sera pénible et orageuse. L'agiotage met le désordre partout avec ses terreurs paniques. Les actions de chemin de fer, qui baissent sans motif, dégringolent de plus belle au bruit du tocsin d'alarme que la Bourse a sonné en apprenant l'incartade des puissances du Nord. Les spéculateurs qui jouaient à la hausse avaient pour eux la raison et les probabilités; mais ils ont compté sans ce bon M. de Metternich, qui a mis sa perrière de travers, sans doute après avoir un peu trop largement fêté son excellent vin de Johannisberg. Par malheur, la vengeance a été magnifique cette année sur les bords du Rhin, et le vin de ces riches coteaux a doublé de force et de saveur. Les journaux allemands, qui mentent avec une irrésistible naïveté, ont dit que M. de Metternich avait refusé cinq cent mille francs de sa récolte. Cette nouvelle qui a été traduite en français, doit être rectifiée pour l'enseignement de ceux qui s'y laisseraient prendre. Les vignes de Johannisberg s'étendent sur une surface de soixante trois arpens; elle produisent vingt-cinq pièces de vin, de treize cents bouteilles chacune, ce qui donne au total trente-deux mille cinq cents flacons de ce précieux nectar. A cinq cent mille francs, cela ferait un peu plus de quinze francs la bouteille, prix évidemment exagéré. Il y a trois qualités de Johannisberg; dans les bonnes années, le vin de premier choix, vendu dans le domaine du prince, se paye quatre florins la bouteille, trois florins la seconde qualité, un florin et demi le vin de troisième classe. Le florin vaut quarante-trois sous de notre monnaie. Ainsi donc, en moyenne et dans les meilleures conditions la récolte de M. de Metternich ne peut pas s'élever au dessus du prix de cent mille écus, et encore faut-il rabattre une portion de cette valeur. Lorsque l'empereur d'Autriche fit présent de la terre et du château de Johannisberg à M. de Metternich, pour le récompenser de ses services après la chute de Napoléon, il imposa au donataire une redevance du dixième de la récolte; c'est-à-dire que le prince est tenu de prélever chaque année sur ses vendanges trois mille deux cent cinquante bouteilles au profit de la cave impériale.

Mais il reste encore à M. de Metternich assez de vin pour griser un congrès et pour tourner les plus fortes têtes diplomatiques de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie. L'événement de Cracovie prouverait, au besoin, cette vérité politico-bacchique. Un nom historique vient de s'éteindre. M. Vély, qui est mort subitement dimanche dernier en jouant au whist, était un des hommes les plus connus de Paris; on le rencontrait aux fêtes de chaque jour, aux promenades du bois de Boulogne, à l'Opéra, au théâtre-Italien, aux courses, aux concerts. Il avait tout ce qui fait aimer la vie: la santé, la richesse, une femme charmante, des amis nombreux et dévoués. M. Vély était fils du fameux restaurateur qui inscrivit ce nom en caractères indélébiles sur le frontispice d'un temple culinaire dont la réputation est encore florissante dans le domaine gastronomique du Palais-Royal. Parmi les nombreuses et brillantes fortunes qui se sont faites depuis un demi-siècle dans la cuisine publique, celle de Vély fut une des plus considérables et des mieux méritées. Héritier de cette fortune, M. Vély fils eut le bon esprit de ne pas méconnaître son origine; il s'abstint sagement de l'ambition commune qui pousse tant de gens à sortir de leur sphère. En cherchant bien, et malgré leur métamorphose, on trouverait dans le monde parisien d'autres réjouisseurs de la haute cuisine, qui tranchent aujourd'hui du grand seigneur, oubliant qu'ils ne peuvent tenir à l'aristocratie que par des cotelettes à la Soubis et le bon din à la Richelieu.

M. Vély aurait pu tout comme un autre s'allier à quelque grande famille de l'empire, affubler d'un

titre son nom populaire, et arriver à la chambre des pairs, où il se serait assis à côté de M. le comte Vigier (des bains), et nul n'y eût trouvé à redire; car la noblesse de la broche vaut bien celle du robinet. Mais M. Vély était un homme de sens, d'esprit et de goût, et il ne voulut ni des titres ni des honneurs qui seraient venus au devant de sa fortune; il aima mieux être un simple particulier, vivant largement de ses rentes dans les paisibles douceurs d'une existence élégante, au sein d'une société où les talents et les grâces aimables étaient préférés à la distinction d'un haut rang. Il aimait à s'entourer d'artistes, et il les recevait splendidement dans sa maison de Paris et dans sa délicieuse villa de Montmorency, qu'il avait ornée avec un luxe princier. Passionné pour la musique, il avait souvent à ses soirées l'élite des chanteurs italiens; Duprez, le ténor de l'Opéra, était l'âme de ses réunions intimes. Les meilleurs comédiens de Paris venaient jouer des proverbes chez lui, et tel était son faible pour l'art dramatique, que non seulement il consentait au mariage de la sœur de sa femme avec M. Hippolyte, l'acteur du Vaudeville, mais encore qu'il la dota aussi richement que si elle avait épousé un avoué ou un notaire. Les partisans d'une confortable hospitalité perdent une bonne maison; l'Opéra et les Italiens vont être privés d'une de leurs plus charmantes spectatrices, que l'admiration et les hommages du monde ont surnommée la belle juive; titre légitime, que nul ne conteste et que Mme Vély a toujours porté avec tant d'éclat et de grâce.

Le théâtre Montpensier est terminé, ou peu s'en faut. On achève en ce moment les peintures de la salle; le lustre a été essayé hier; l'équipement des décorations est posé; on répète au foyer le drame d'ouverture, et la soirée d'inauguration aura lieu le mois prochain sans remise. D'ici à quelques jours M. Dumas sera revenu de ses voyages, et son activité communicative hâtera une solennité que le public attend avec une si vive impatience.

M. Alexandre Dumas a fait grand bruit en Espagne. L'éclatante renommée du célèbre écrivain, sa personne, son caractère, son esprit étincelant et ses grandes manières ne pouvaient manquer de produire un effet étonnant chez un peuple qui ne laisse jamais échapper une bonne occasion de s'enthousiasmer. M. Dumas a reçu des ovations sans nombre et une multitude de sérénades; la foule se pressait sur son passage; on lui battait des mains quand il entrait au théâtre ou au cirque; les poètes et les guitaristes n'ont pas cessé de chanter ses louanges; en un mot, il lui fut bien le dieu, l'auteur des *Mousquetaires* a quelque peu effacé le prince qui l'avait nommé son historiographe. A ce point que les rôles ont été intervertis, et qu'en bonne logique, ce serait M. le duc de Montpensier de se faire l'historiographe de M. Alexandre Dumas.

On a dit que pendant son séjour en Espagne, l'auteur de *Monte-Cristo* avait distribué des croix d'honneur. Il est facile de comprendre qu'il y a à une exagération, et c'est ainsi qu'on se plaît toujours à amplifier les réalités les plus satisfaisantes. Voici, dit-on, le fait qui a donné lieu à cette hyperbole.—M. Dumas se trouvait à Madrid dans le salon d'un ministre, lorsque l'excellence remit à un littérateur espagnol très distingué un brevet venant de Paris et expédié par la chancellerie de la Légion d'honneur. Les assistants applaudirent à cette marque d'estime que la France donnait à un de leurs compatriotes, et M. Dumas, par un mouvement plein de noblesse et de grandeur, détacha le ruban rouge qu'il portait à sa boutonnière et voulut l'attacher à l'habit du littérateur espagnol.

—Pardon! lui dit celui-ci: je ne puis accepter le ruban que vous m'offrez; c'est un ruban de chevalier, et le brevet que je viens de recevoir me nomme officier de la Légion d'honneur.

En effet, l'écrivain de Madrid était déjà chevalier depuis longtemps; il avait eu seulement le tort de ne pas porter les insignes de son grade, ce qui eût épargné une erreur à M. Alexandre Dumas.—Mais aussi, pourquoi M. Dumas n'a-t-il pas la robe de l'officier? Certes, il la mérite aussi bien que tous les littérateurs espagnols possibles.

PIERRE DURAND.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 22 DÉCEMBRE, 1846.

Nous nous empressons de reproduire du *Journal de Québec* l'article et la lettre suivante concernant le sujet si important de l'éducation.

Nous publions ci-dessous une lettre que M. le surintendant de l'éducation a adressée aux commissaires d'écoles d'une paroisse de ce district qui avaient demandé si:

"Dans le cas où une localité n'aurait pas fait la répartition voulue par la loi pour le soutien des écoles, cette localité, qui aurait ainsi négligé de faire l'estimation des biens, obtiendrait sa part de l'octroi législatif qui lui reviendrait...."

La réponse à cette question (bonne et bien faite) vient de nous être remise et nous nous empressons de lui donner publicité, vu qu'elle peut servir à dissiper tout doute qui resterait dans les esprits de ce sujet. Comme dit si bien le zélé surintendant, on ne peut pas répondre mieux à ceux qui sont disposés à obéir; et pour ce qui est de ceux qui sont mal disposés, il n'y a pas à parler avec eux.—Nous sommes disposé à faire toute apologie à quiconque se trouverait blessé de ce que nous donnons publicité à une correspondance privée, arrachée dans la presse des affaires à un homme obsédé de mille occupations diverses. Notre apologie se trouverait dans ces mots: Nous publions pour être utile.

Nous avons conféré avec maint homme de loi et tous sont unanimes à dire qu'il n'y a pas d'autre moyen d'avoir part à l'octroi législatif qu'en faisant la cotisation légale.

D'ailleurs ce serait une mesure impolitique que de donner cette somme à des paroisses qui se refuseraient à suivre la loi—ce serait récompenser leur défaut de soumission et ce serait

créer du mécontentement dans beaucoup d'autres paroisses où l'on n'a réussi à établir cette répartition qu'en démontrant qu'il n'y avait aucune disposition dans la loi qui permit d'aller contre la loi—ce serait une absurdité. C'est de la fermeté qu'il faut aux autorités pour que dans tous les cas les lois soient exécutées, et celle atteignant tous les individus sont celles qu'il faut faire exécuter avec le plus d'impartialité—sans quoi c'est faire des mécontents, c'est encourager la désobéissance à la loi, c'est encourager le mépris des autorités, c'est accoutumer le peuple à tergiverser, à douter si la loi est obligatoire ou si c'est un simple essai auquel il leur est libre de se conformer ou non.

BUREAU DE L'EDUCATION.

Montréal, novembre 1846. A messieurs les commissaires d'école etc. Messieurs,

En réponse à la question que vous venez de me faire relativement à la mise en opération du présent acte des écoles (9e Victoria, ch. 27), j'ai d'abord à vous exprimer combien je regrette d'apprendre les difficultés qui existent dans votre paroisse et dans quelques autres, et dont je m'afflige sincèrement avec vous, à l'égard des habitants que de faux préjugés aveuglent et excitent en même temps au sujet de la loi en question.

S'ils étaient encore disposés à entendre un moment la voix d'un ami, je les prierais instamment de faire, dans les circonstances actuelles, comme toujours, usage de leur bon sens naturel et de la réflexion qui a coutume de présider à la transaction des affaires importantes auxquelles ils sont appelés à prendre part comme citoyens paisibles et loyaux. Ici il s'agit de la grande affaire que tout bon citoyen, tout ami de l'éducation, tout ami de son pays doit désirer surtout avec union et concorde pour la régénération du pays dans la voie d'une civilisation progressive plus efficace et meilleure.

La loi actuelle des écoles nous est accordée seulement pour nous mettre en état de donner à notre intéressante jeunesse le degré d'instruction, d'éducation, dont elle a besoin, d'une manière plus facile et plus satisfaisante pour tous les intéressés. Cette loi est celle de nos propres députés, représentant le pays en parlement; elle est donc la loi du pays.—Or tout bon sujet tout bon père de famille surtout doit respect et obéissance à la loi de son pays. C'est un devoir sacré qu'il doit à la société, et surtout à la jeunesse à laquelle l'exemple d'une désobéissance opiniâtre à cet égard pourrait conduire à des conséquences dont on ne peut prévoir tout le mal pour les individus et pour la société.

L'opération régulière de la loi actuelle des écoles, suivant l'intention bienveillante de la législation du pays ne peut faire que du bien aux enfants des habitants de nos campagnes, en leur procurant le bienfait de l'instruction sans pour cela faire le moindre mal aux parents bien disposés. Et pourquoi donc ne le seraient-ils pas, lorsque la législation vient leur offrir généreusement la moitié de ce qu'il leur faut pour faire à leurs enfants un bien qu'ils seraient tenus de leur faire seul en vertu des lois de la nature et de la religion.

Au reste l'opposition que pourraient faire les habitants d'une paroisse ou même de plusieurs paroisses à la loi actuelle des écoles, n'empêcherait pas son effet, qui aurait lieu, alors par le ministère absolu d'hommes que le gouverneur en conseil a le droit de charger de son exécution locale. Et alors, que reviendrait aux habitants de certaines paroisses de leur conduite, s'ils s'opposaient à la loi?—Un surcroît, une augmentation de dépenses, le déshonneur et la honte de posséder des péres de famille moins amoureux du bien de leurs propres enfants, moins paternels envers eux que le gouvernement. J'espère donc que nos bons habitants sentiront la fausse position où ils se placeraient s'ils ne profitaient pas avec union et zèle du pouvoir que leur donne la loi des écoles de faire eux-mêmes à leurs propres enfants un bien qui peut contribuer à leur en procurer tant d'autres.

Mais, messieurs les commissaires d'école élus par les habitants ne sont pas autorisés par le présent acte des écoles à former la somme voulue par la loi autrement que par cotisation prélevée sur les biens-fonds suivant leur valeur respective. Le 10e article de la 21e clause, les 27e, 36e, 37e, 38e, et 39e clauses de la dite loi s'y opposent formellement.

1o Pour rendre justice aux véritables amis de l'éducation qui depuis plus de six ans faisaient à eux seuls tous les sacrifices pour en procurer le bienfait aux enfants dont souvent les parents en moyen ne voulaient rien faire pour ce grand objet, ou ne faisaient pas pour l'atteindre les sacrifices qu'ils auraient dû faire suivant leurs moyens;

2o Pour accoutumer les habitants à une règle à ce sujet et pour permettre aux commissaires d'écoles d'agir partout avec uniformité et certitude quant aux moyens dont ils doivent être munis pour payer les instituteurs et subvenir aux besoins des écoles sous leur contrôle d'une manière convenable;

3o Pour créer et entretenir parmi les habitants un intérêt pour l'éducation de leurs enfants et pour les établissements d'éducation auxquels ils auront ainsi contribué suivant leurs moyens.

4o Pour les porter à faire usage du droit qu'ils acquièrent, en payant leur contribution, d'envoyer leurs enfants aux écoles ouvertes pour les y admettre et les y instruire tous sur un pied d'égalité;

5o Parce que la cotisation étant un moyen usité dans le pays pour faire nos établissements publics surtout ceux qui ont rapport à la religion, c'est le mode de contribution auquel les gens bien disposés ne peuvent raisonnablement pas s'opposer. Quant aux gens mal disposés par de faux préjugés ou autrement il est inutile de raisonner avec eux. Tout autre moyen au sou-

tenir des écoles leur répugnerait également.— Au reste tous les autres moyens ayant été essayés déjà depuis plus de 20 ans, sans le succès désiré, et le moyen que la loi actuelle nous dicte étant depuis nombre d'années déjà en opération partout ailleurs, et notamment dans les Etats-Unis depuis plus de deux cents ans, ayant toujours obtenu un résultat très-satisfaisant, résultat qui a puissamment contribué à la prospérité générale, à l'aise, au bonheur et à la gloire des habitants de ces contrées, nous devons sans hésiter nous soumettre à la mise en pratique de ce système le plus régulier, le plus juste et le plus certain de contribution pour donner à notre intéressante jeunesse le pain intellectuel qu'elle désire se partager.

D'ailleurs la loi actuelle qui nous est donnée par nos propres représentants n'exige que la moitié de ce qu'il faut pour l'instruction de la jeunesse, pendant que dans les Etats-Unis la loi exige des habitants tout le montant nécessaire pour ce grand objet.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre etc. (Signé) J. B. MEILLEUR, S. E.

L'HIVER.

L'Hiver a plus possession de son empire glacé et de ses blancs domaines. Il est arrivé hier au milieu de nous aux premiers rayons d'un beau jour qui faisaient scintiller au soleil l'éclatante blancheur de son manteau de neige. Avec l'hiver nous arrive la saison des fêtes et des réjouissances.

C'est l'église qui préside à nos joies, qui veut redoubler nos plaisirs et notre bonheur. Nos temples vont s'orner des ornements des grands jours; les voutes sacrées retentiront des joyeux cantiques des fidèles pleins de gratitude au souvenir du plus grand mystère, de ce mystère qui a fait le christianisme, le catholicisme et le grandeur de notre civilisation moderne.

Après la Noël et le *Merry Christmas*, c'est le JOUR DE L'AN et les ROIS. Comment ne pas se réjouir et se préparer à l'avance à chômer dignement et les belles fêtes religieuses et les charmantes réjouissances profanes et mondaines. La ville, avec la nouvelle saison, a prise sa nouvelle physionomie. Les équipages de l'hiver ont fait leur apparition; c'est toujours, la même variété de voitures, de sleighs de toute espèce. Ce sont les mille et un costumes plus ou moins pittoresques, plus ou moins élégants de nos fashionables, avec cette différence néanmoins que le luxe des voitures et des habits de l'hiver paraît être un peu plus modeste et moins superbe qu'autrefois. La raison est facile à trouver, la crise commerciale et la rareté de l'argent est le secret de cette amélioration dans les mœurs de notre société. Dieu en soit loué! Car c'est le faste plein d'orgueil et d'ostentation, c'est le luxe stupide hautain, qui de tout temps a été l'écueil où sont venues se briser, les espérances et le bonheur de respectables familles; c'est lui qui amène à nos portes la *hiduse bonqueroute* avec son cortège d'humiliation et de honte. Réunissons donc nos efforts, nous surtout jeunes gens, pour proscrire à jamais le luxe de notre société et pour cela n'estimons pas les hommes et les femmes au poids de l'or que contentent leurs habits. Soyons honnêtes et modestes dans nos goûts, et dans nos maisons, dans nos toilettes, en conservant toujours dans tout cela, ce parfum d'élégance, inhérent à notre caractère national et qui fait le charme des mœurs françaises.

La semaine qui commence nous conduit à une époque critique pour les bourses et les gouvernements, c'est pourquoi prêcher l'économie aujourd'hui est on ne peut plus à propos. Il nous semble voir un bon père de famille, une bonne maman, présenter la *Revue* à son fils et à sa fille et dire: tiens, mon ami, lis ceci, c'est très raisonnable; vraiment, il ne manque pas d'esprit ce garçon qui écrit cela; pourquoi dépenser les épargnes d'un mois en cadeaux et en étrennes quand les affaires sont si mauvaises? Faut-il pas mieux faire un bon placement, et économiser.

Allons, allons, amis lecteurs, nous sommes heureux de vous voir profiter de nos petits avis charitables, mais de grâce, n'allez pas vous jeter dans les extrêmes, parce qu'en économie sociale, politique ou domestique, comme partout ailleurs, les extrêmes ne valent rien. Dans celle dont nous parlons, à un bout il y a l'avare égoïste, sans cœur et sans âme et à l'autre la prodigalité folle et sans tête: *In medio stat virtus*; que chacun se conduise selon ses moyens, ne fasse rien au delà et tout sera bien; mais gare à la saison des cadeaux et des étrennes! C'est, nous le répétons, une époque critique.

Jamais peut-être les trottoirs et les magasins accablés n'ont été plus envahis, jamais tant de monde n'ont sillonné nos rues. Il semble qu'à cette époque fatale, les gens ne soient préoccupés que de trois choses, acheter, donner ou recevoir. Ceux qui n'ont qu'à recevoir doivent comprendre d'une manière plus claire les devoirs qu'entraîne la fin et le commencement d'une année; et ceux qui donnent doivent donner avec raison, un petit cadeau qui réjouisse et réchauffe le cœur et entretienne l'amitié, sans trop refroidir la bourse.

Surtout n'oubliez pas le pauvre, le pauvre déshérité des joies et des bonheurs de la terre, le pauvre transi de froid et mourant de faim. Ne craignez pas d'être prodiges envers lui des biens que Dieu vous donne. Pas d'économiser dans la charité, donnez, donnez aux pauvres, afin de vous endormir doucement sur l'année qui va finir et de vous réveiller, l'âme sereine, le sourire aux lèvres et la joie au cœur, en jetant sur l'année 1847, un regard plein d'espoir et de confiance, car Dieu bénira vos travaux et vous rendra au centuple vos dons charitables.

ENCORE LES ÉTEIGNOIRS! La circulaire, que nous publions plus bas, est document le plus ridicule qu'on puisse lire, est répandu dans nos campagnes par l'illustre chef des ÉTEIGNOIRS. M. Vonden veut décidément de la célébrité. Malheureusement pour ces apôtres de l'ignorance, ils sont arrivés un siècle trop tard; notre époque est essentiellement un temps de lumières et de progrès, et quoi qu'on fasse, notre population comprendra que son existence même tient à cette importante question de l'éducation. Lui dire qu'elle est trahie par ses représentants, c'est dire un infâme mensonge, qui serait impardonnable dans la bouche de tout autre que M. Vonden, qui mérite tout au plus la pitié et les petites maisons.

CIRCULAIRE.

Habitants—Méfiez-Vous! Nous fournissons un blanc imprimé de requête pour chaque paroisse, signez en grande hâte, il est temps. Cette requête, une fois signée et certifiée en règle sera rapportée à un chef bien faible de votre paroisse, mais bien éprouvé qui l'enverra au nouveau Gouverneur, mais il faut veiller sans relâche, autrement les *taxeurs voleront les requêtes* sur le chemin, car le déguisement ne leur coutera pas. Si nous sommes unis et vigilants, la victoire est assurée, mais ceux qui ne signeront pas passeront après du nouveau gouverneur pour vouloir la taxe.—signez donc tous. WILLIAM VONDEVVELDR.

A Son Excellence le très-honorable Comte d'Elgin, gouverneur-général de l'Amérique Britannique.

NOUS soussignés propriétaires et résidents de la paroisse de..., district de...

Exposons très respectueusement ce qui nous a fait tant de malheur. Un peuple jadis heureux se trouve accablé par l'infortune. Il est trahi par ses propres représentants, le sol est soumis à une taxe dont la collection va être cause d'un pillage universel en faux frais de toute espèce, et cette taxe a été imposée sans l'aveu et à l'insu du peuple.

Dans notre douleur, nous n'avons qu'un espoir, c'est la bienveillance de votre Reine au nom de laquelle nous implorons le souvenir de sa parole royale donnée au Canada par sa promesse faite en 1841, que le vœu de la majorité serait le guide et l'inspiration de son gouvernement en cette province, c'est encore au nom de cette bienveillance que nous supplions Votre Excellence de ne pas convoquer de nouveaux présents parlement pour mettre nos représentants en état de statuer des lois qui vont nous jeter dans l'extrême du désespoir.

Nous voulons bien l'éducation, mais nous ne pouvons consentir qu'elle soit accompagnée de la privation de la liberté constitutionnelle.

Nous vous prions donc de dissoudre immédiatement le parlement, et cette grâce méritée par notre éternelle reconnaissance outre la *liberty* que nous devons à Sa Très Excellente Majesté.

ADRESSE A LORD ELGIN.—Nous apprenons qu'on s'occupe actuellement à signer une requête à Son Honneur le Maire, le priant de convoquer une assemblée publique pour prendre en considération la convenance d'adopter une adresse de félicitation au Comte d'Elgin, sur son adresse de félicitation au Comte d'Elgin, sur son nomination à la place de Gouverneur Général du Canada, et qu'un bon nombre de citoyens des deux partis politiques, ont apposé leurs noms à la requête. Ceux qui désirent signer trouveront des copies de la requête aux chambres du *Commercial News Room*, du *Mercantile Library Association*, et de l'*Institut Canadien*, rue St. Gabriel.

Nous apprenons avec regret, par la *Canadienne* de Québec, de Vendredi dernier, que le 14 du courant, la maison de M. NAZAIRE TETU, des Trois Pistoles, est devenue la proie des flammes. Le feu prit dans le grenier. Heureusement que la famille fut éveillée par un jeune enfant, qui tombé elle eût péri toute entière, car le feu s'éleva cinq minutes après que le feu fut découvert. La famille s'échappa en habits de nuit, on ne put presque rien sauver et il n'y avait rien d'assuré.

Nous avons d'autant plus de sympathies pour M. Tétu et sa famille, frappés par un pareil malheur, que nous avons reçu sous son toit, dans un voyage en bas, il y a quelques années, l'hospitalité la plus cordiale.

CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs et surtout de nos aimables lectrices à l'annonce de M. BOVIN BLOUETIER, rue St. Paul No. 80—contenue dans notre numéro de ce jour. On trouvera à son établissement, un assortiment varié et des mieux choisis de *Montres d'argent*, *Épingles*, *Broches*, *Porte crayon d'or*, *Argenterie*, *Pendules*, etc., enfin une variété de bijoux tout à fait convenables pour cadeaux et étrennes.

LA SOIREE CHARITABLE DE LA VILLE DES ROIS.

On nous a fait remarquer et avec raison, que le jour que l'on a choisi pour la Soirée Charitable, donnée pour aider l'Hospice de la Maternité, n'est pas du tout un jour convenable; car on sait que dans la plupart des maisons Canadiennes, la *veille et le jour des Rois*, sont des occasions de réunions au coin du foyer domestique, et de réjouissances de familles. Les Dames patronnes de cette Soirée, devraient changer cette date pour une autre. Nous croyons que le SEPT ou le NEUF seraient mieux.

BARKER'S CANADIAN MAGAZINE FOR NOVEMBER.— Cette publication qu'on nous adresse se soutient bien; elle est tout-à-fait intéressante.